

EN PREMIÈRE LIGNE

Dans la nuit du 24 au 25 août 2025, l'établissement a une nouvelle fois été la cible de livraisons massives par drones. Tout au long de la nuit, nos collègues ont été mobilisés en urgence à plusieurs reprises suite aux nombreuses alarmes déclenchées par le PCI.

LES FAITS :

Multiple colis aériens contenant des stupéfiants (cannabis sous différentes formes), du tabac, des téléphones portables et divers objets interdits.

Comportement hostile des drones : certains appareils n'ont pas seulement livré des colis, ils ont aussi attaqué délibérément les agents en larguant des sacs remplis de gravats et de terre, visant directement le personnel présent en zones neutres.



Agents contraints de se protéger physiquement face à ces agressions, au péril de leur sécurité.

Fouilles de cellules ayant permis la découverte d'objets interdits supplémentaires : téléphones portables, produits stupéfiants.

Le bureau local **FO JUSTICE** félicite tous les personnels impliqués pour leur professionnalisme et leur courage ! Ils méritent d'être salués et récompensés.

LE CONSTAT EST ALARMANT ET CES ÉVÈNEMENTS RÉVÈLENT UNE NOUVELLE FOIS :

L'ampleur du trafic alimenté par drones et la capacité des détenus à organiser la récupération de colis en direct sous les yeux des agents.

La mise en danger manifeste des personnels, qui se retrouvent exposés à des agressions par voie aérienne sans aucun moyen adapté pour riposter ou se protéger.

L'absence de dispositifs efficaces pour contrer ces intrusions, qui se multiplient malgré les alertes et saisies.

Le risque majeur pour l'anonymat des agents : les drones, équipés de caméras, filment et identifient sans difficulté les visages du personnel, les exposant à des représailles potentielles à l'extérieur.

Face à cette situation intenable, le bureau local FO JUSTICE exige :

La mise en place immédiate de moyens technologiques anti-drones, adaptés et opérationnels 24h/24 !

Le renforcement de la sécurité passive des agents, nous souhaitons une réflexion collective autour de dispositifs pertinents.

Des mesures de protection de l'anonymat du personnel, à travers la dotation individuelle d'une cagoule, pour chaque agent potentiellement amené à récupérer des colis, suite aux projections/livraisons.

Des sanctions exemplaires contre les personnes détenues identifiées comme impliquées dans la réception et l'organisation de ces livraisons.

Le bureau local FO JUSTICE rappelle que les personnels ne peuvent plus continuer à travailler dans ces conditions de danger permanent. La sécurité des agents n'est pas négociable.

L'ADMINISTRATION DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS ET AGIR RAPIDEMENT. NOUS VOULONS LES MOYENS DE TRAVAILLER ET NOUS N'ATTENDRONS PAS ÉTERNELLEMENT !

Le bureau local FO Justice – le 25 août 2025

